

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE L'UNIVERS DES PETITS	Numéro de permis 1029008	Date d'inspection Le 13 septembre 2019	
Nom de l'établissement Halte scolaire L'Univers des Petits		Numéro de téléphone (506) 764-2978	
Adresse 1191 rue des Fondateurs Paquetville NB E8R 1A9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les modules de jeux de plus de 2.3 metres ne sont pas recommander ce qui comprends la fusée, le gros module de jeu et les murs d'escalade. Il est recommander d'avoir 30 cm (12 pouces) de gravaille autour de ces modules. Recommander de vérifier auprès de l'école si il y a possibilité d'augmenter la surface protectrice afin d'atteindre les exigences.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 13 septembre 2019

Date

original signé par
Vicki Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 septembre 2019

Date